LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds d'obligations
Letko Brosseau Bond Fund

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

30 JUIN 2026 (NON AUDITÉS)
(en dollars canadiens)

AVIS AUX LECTEURS

Letko, Brosseau & Associés Inc., le gérant du Fonds, nomme des auditeurs indépendants pour procéder à l'audit des états financiers annuels du Fonds et ce, en conformité avec les normes établies par les Comptables Professionnels Agréés du Canada.

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un audit par les auditeurs indépendants.

Table des matières

États de la situation financière	1
États de l’évolution de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2
États du résultat global	3
Tableaux des flux de trésorerie	4
Inventaire du portefeuille de placements	5
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires	8

	30 juin 2026 $	31 décembre 2025 $
Actif courant		
Encaisse	34 178	54 041
Placements	29 438 292	28 280 120
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	162 661	144 490
	29 635 131	28 478 651
Passif courant		
Charges à payer	7 832	14 418
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	29 627 299	28 464 233

Informations additionnelles

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Séries O	29 626 289	28 464 233
Séries F	1 010	-
	29 627 299	28 464 233
Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)		
Séries O	3 069 847	2 966 646
Séries F	105	-
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)		
Séries O	9,6507 $	9,5948 $
Séries F	9,6487 $	- $

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds



Daniel Brosseau, administrateur

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

	30 juin 2026 $	30 juin 2025 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	28 464 233	22 429 004
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	644 028	507 433
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	1 848 509	2 296 705
Réinvestissement des distributions	478 410	364 571
Rachat	(1 321 676)	(2 065 587)
	1 005 243	595 689
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(486 205)	(368 616)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	29 627 299	23 163 510

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

	30 juin 2026 $	30 juin 2025 $
Revenus de placements		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	486 901	368 964
Revenus nets de prêts de titres (note 9)	2 296	2 746
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	(127 881)	4 380
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	295 792	141 374
	657 108	517 464
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 10)	6 003	2 069
Honoraires professionnels	6 976	6 967
Droits de dépôt	101	995
	13 080	10 031
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	644 028	507 433
Informations additionnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Séries O	644 018	507 433
Séries F	10	-
	644 028	507 433
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Séries O	0,2112	0,2142
Séries F	0,0958	-

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

	30 juin 2026 $	30 juin 2025 $
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	644 028	507 433
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	127 881	(4 380)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	(295 792)	(141 374)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(18 171)	(2 551)
Charges à payer	(6 586)	(7 396)
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	13 918 063	4 906 664
Achats de placements	(14 908 324)	(5 504 635)
	(538 901)	(246 239)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 848 509	2 296 705
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(1 321 676)	(2 065 587)
Distributions payées en espèces aux porteurs de parts rachetables	(7 795)	(4 045)
	519 038	227 073
Variation de l'encaisse	(19 863)	(19 166)
Encaisse au début de la période	54 041	29 393
Encaisse à la fin de la période	34 178	10 227

Informations additionnelles

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Intérêts reçus	468 730 $	366 429 $
Intérêts payés	-	16 $

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

	Valeur nominale	Coût $	Juste valeur $
Obligations gouvernementales canadiennes			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État			
British Columbia Investment Management Corporation			
3,250 %, 2031-06-02	300 000	299 308	300 157
4,900 %, 2033-06-02	600 000	597 846	651 785
CPPIB Capital			
1,950 %, 2029-09-30	500 000	443 870	483 523
3,950 %, 2032-06-02	700 000	674 520	723 718
Financière CDP			
3,700 %, 2028-03-08	1 000 000	982 400	1 014 248
3,950 %, 2029-09-01	985 000	994 032	1 011 049
4,200 %, 2030-12-02	500 000	522 370	520 634
3,650 %, 2035-06-02	300 000	295 920	298 015
Obligations à rendement réel du Gouvernement Canadien			
3,022 %, 2041-12-01	170 000	248 624	273 109
2,181 %, 2044-12-01	185 000	240 936	262 908
Ontario Teachers' Finance Trust			
4,150 %, 2029-11-01	835 000	844 875	862 711
Province de la Colombie-Britannique			
4,150 %, 2034-06-18	655 000	640 551	680 283
Province de la Nouvelle-Écosse			
3,900 %, 2036-06-01	700 000	686 287	703 629
Province de la Saskatchewan			
3,800 %, 2035-06-02	215 000	212 743	217 301
Province de l'Alberta			
3,950 %, 2035-06-01	625 000	625 145	638 431
Province de l'Île-du-Prince-Édouard			
3,100 %, 2030-06-02	50 000	49 922	49 920
Province de l'Ontario			
2,150 %, 2031-06-02	275 000	251 735	262 174
3,650 %, 2033-06-02	1 145 000	1 076 992	1 161 064
4,150 %, 2034-06-02	1 750 000	1 771 400	1 821 902
3,600 %, 2035-06-02	250 000	243 175	248 670
3,900 %, 2036-06-02	1 150 000	1 125 364	1 160 374
Province du Manitoba			
2,600 %, 2027-06-02	200 000	202 720	200 092
2,050 %, 2031-06-02	710 000	645 958	673 099
4,250 %, 2034-06-02	800 000	788 397	836 075
3,700 %, 2035-06-02	1 700 000	1 661 653	1 697 990
3,800 %, 2036-06-02	325 000	317 233	323 958
Province du Nouveau-Brunswick			
3,050 %, 2030-06-03	1 400 000	1 397 348	1 397 357
2,550 %, 2031-08-14	200 000	193 018	193 613
4,050 %, 2034-08-14	250 000	254 300	257 728
4,650 %, 2035-09-26	125 000	131 719	133 811
PSP Capital			
4,400 %, 2030-12-02	1 000 000	1 051 900	1 051 280
2,600 %, 2032-03-01	1 160 000	997 438	1 118 607

	Valeur nominale	Coût $	Juste valeur $
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État (suite)			
PSP Capital			
4,150 %, 2033-06-01	325 000	308 295	338 879
		20 777 994	21 568 094
Municipalités et institutions parapubliques			
Municipal Finance Authority of British Columbia			
3,350 %, 2027-06-01	100 000	99 840	100 717
3,750 %, 2034-12-03	250 000	246 975	251 240
Municipalité régionale de York			
2,650 %, 2029-04-18	150 000	146 490	148 502
4,450 %, 2033-12-08	250 000	260 098	264 427
Toronto Hydro Corporation			
2,520 %, 2026-08-25	500 000	478 530	499 999
2,430 %, 2029-12-11	150 000	133 920	146 439
Ville de Montréal			
4,250 %, 2032-12-01	100 000	103 400	104 332
		1 469 253	1 515 656
Total des obligations gouvernementales canadiennes		22 247 247	23 083 750
Obligations de sociétés			
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
5,500 %, 2028-01-14	145 000	148 509	149 789
Banque de la Nouvelle-Écosse			
2,620 %, 2026-12-02	480 000	496 896	480 161
Banque de Montréal			
2,700 %, 2026-12-09	240 000	263 400	240 213
3,190 %, 2028-03-01	200 000	193 034	200 573
Banque Royale du Canada			
5,228 %, 2030-06-24	190 000	198 512	202 481
4,464 %, 2035-10-17	250 000	250 600	256 893
Banque Toronto-Dominion			
5,491 %, 2028-09-08	475 000	475 000	496 715
4,680 %, 2029-01-08	250 000	244 105	257 983
Bell Canada			
1,650 %, 2027-08-16	100 000	99 980	98 736
3,800 %, 2028-08-21	400 000	401 940	403 407
Capital Power Corporation			
5,816 %, 2028-09-15	200 000	209 240	209 434
Enbridge Gas			
5,700 %, 2027-11-09	85 000	89 471	87 599
Enbridge Gas			
3,520 %, 2029-02-22	100 000	96 150	100 259
Financière Sun Life			
2,580 %, 2032-05-10	200 000	184 284	199 253
5,500 %, 2035-07-04	500 000	499 485	532 049

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

	Valeur nominale	Coût $	Juste valeur $
Obligations de sociétés (suite)			
Fortis			
2,180 %, 2028-05-15	165 000	159 423	162 266
Hydro One			
3,930 %, 2029-11-30	200 000	198 800	203 926
RioCan Fond de placement immobilier			
5,962 %, 2029-10-01	95 000	94 968	101 182
Rogers Communications			
4,400 %, 2028-11-02	300 000	305 160	305 781
3,250 %, 2029-05-01	105 000	99 288	104 346
SmartCentres Real Estate Investment Trust			
3,192 %, 2027-06-11	165 000	163 208	165 049
3,526 %, 2029-12-20	105 000	97 545	103 808
Société Financière Manuvie			
5,409 %, 2033-03-10	75 000	74 265	77 531
Telus Corporation			
2,750 %, 2026-07-08	75 000	74 726	75 009
2,350 %, 2028-01-27	100 000	99 725	98 715
4,800 %, 2028-12-15	200 000	205 600	206 199
3,300 %, 2029-05-02	105 000	99 855	104 741
Total des obligations de sociétés		5 523 169	5 624 098
Total des obligations		27 770 416	28 707 848
Titres de marché monétaire			
Bons du Trésor de l'Ontario			
2026-08-12	125 000	124 286	124 286
Bons du Trésor de Terre-Neuve-et-Labrador			
2026-07-30	20 000	19 885	19 885
Bons du Trésor du Manitoba			
2026-09-02	20 000	19 886	19 886
Bons du Trésor du Québec			
2026-08-14	20 000	19 889	19 889
2026-08-28	270 000	268 510	268 510
2026-09-04	50 000	49 713	49 713
2026-09-18	20 000	19 882	19 882
Province de la Colombie-Britannique, billets			
2026-09-17	20 000	19 866	19 866
2026-11-02	20 000	19 836	19 836
Province de l'Alberta, billets			
2026-07-17	170 000	168 691	168 691
Total des titres de marché monétaire		730 444	730 444
Total des placements		28 500 860	29 438 292

1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds d'obligations / Letko Brosseau Bond Fund (le « Fonds ») est un Organisme de Placement Collectif (« OPC ») à capital variable constitué par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et ses amendements connexes, et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « Normes IFRS de comptabilité » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), ainsi qu'à la norme comptable internationale (« IAS ») 34 : information financière intermédiaire, et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 14 août 2026.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs présenté dans les états de la situation financière sont des actifs financiers et des passifs financiers et sont classés au coût amorti. Les parts rachetables sont classées comme passifs financiers, car elles comportent une obligation contractuelle pour le Fonds de les racheter contre des espèces ou un autre actif financier à la demande du détenteur de parts. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 13. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds comptabilise une provision pour pertes attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le Fonds applique l'approche simplifiée pour provisionner les pertes attendues prescrite par la norme IFRS 9, qui exige l'utilisation d'une provision pour pertes attendues sur la durée de vie de tous les actifs évalués au coût amorti. Les pertes de valeur sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant la période.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établisse des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement des parts rachetables

Le Gérant a déterminé que les parts rachetables du Fonds doivent être classées comme passifs, étant donné que les conditions de classification en capitaux propres conformément à la norme IAS 32, Instruments financiers : présentation, ne sont pas remplies.

4. Normes comptables futures

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. Cette nouvelle norme, en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence des états financiers en introduisant un état du résultat global plus structuré. Le Gérant évalue présentement les implications de l'IFRS 18 et son impact sur les états financiers et les informations à fournir du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Avant le 5 mars 2026, le Fonds offrait des parts des séries suivantes pour émission:

Série I	Disponible pour les investisseurs qualifiés à la discrétion du Gérant.
Série F	Disponible pour les investisseurs qualifiés qui ne sont pas admissibles à l'achat de parts de la série I.

Le 5 mars 2026, le Fonds a créé des nouvelles séries de parts « A », « F » et « I » pour être offertes au public aux termes du Prospectus simplifié et, conséquemment, a changé la dénomination des séries de parts « F » et « I » existantes afin qu'elles deviennent les séries de parts « Q » et « O » respectivement.

Le 15 mai 2026, le Prospectus simplifié a été approuvé par les autorités réglementaires à la suite de quoi les séries de parts « A », « F » et « I » sont devenues autorisées pour émission.

5. Parts rachetables en circulation (suite)

Conséquemment, par suite du changement de dénomination et de la création des nouvelles séries, le Fonds offre des parts des séries suivantes pour émission :

Série O	Disponible pour les investisseurs qualifiés à la discrétion du Gérant.
Série Q	Disponible pour les investisseurs qualifiés qui ne sont pas admissibles à l'achat de parts de la série O.
Série A	Disponible pour les investisseurs par l'entremise de courtiers dûment inscrits et autorisés.
Série I	Disponible pour les investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier au cas par cas, à la discrétion du Gérant.
Série F	Disponible pour les investisseurs qui ont un compte à honoraires ou un compte intégré avec leur courtier et pour lesquels le courtier a conclu une entente particulière avec le Gérant.

Au cours de la période close le 30 juin 2026 et de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les opérations sur les parts rachetables se présentent comme suit :

	30 juin 2026	
	Série O	Série F
Nombre de parts rachetables en circulation au début de la période	2 966 646	-
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de la période		
Émises au comptant et autres contreparties	191 282	105
Émises au réinvestissement des distributions	49 767	-
Rachetées	(137 848)	-
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de la période	3 069 847	105

	31 décembre 2025
	Série O
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	2 354 899
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice	
Émises au comptant et autres contreparties	785 209
Émises au réinvestissement des distributions	79 478
Rachetées	(252 940)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	2 966 646

6. Évaluation des parts rachetables et distribution

La valeur liquidative de chaque série de part est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série de part par son nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.

7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 12. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Opérations entre parties liées

Le tableau ci-dessous résume les opérations conclues au cours de la période entre le Fonds et des parties qui lui sont liées. Les parties liées représentent le Gérant, les fonds d'investissement et les sociétés en commandite gérés par celui-ci, les administrateurs du Gérant, des sociétés contrôlées par les administrateurs du Gérant, des membres de la famille de ces administrateurs ainsi qu'un régime de participation différée aux bénéfices des employés du Gérant.

30 juin 2026	Gérant $	Autres parties liées $
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	1 000	-
Émises au réinvestissement des distributions	3	269
Rachetées	-	-
	1 003	269

30 juin 2025	Gérant $	Autres parties liées $
Parts rachetables émises et rachetées		
Émises au comptant et autres contreparties	-	-
Émises au réinvestissement des distributions	-	256
Rachetées	-	-
	-	256

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités du Fonds et ont été effectuées à la valeur liquidative à la date des opérations.

8. Opérations entre parties liées (suite)

Au 30 juin, la juste valeur totale des parts du Fonds détenues par des parties liées se présente comme suit :

	2026 $	2025 $
Gérant	1 010	-
Autres parties liées	16 476	15 842
	17 486	15 842

9. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les opérations de prêt de titres au 30 juin. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2026 $	2025 $
Juste valeur totale des titres prêtés	4 341 474	5 886 072
Valeur totale des garanties	4 428 307	6 003 795

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les périodes terminées le 30 juin, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2026 $	2025 $
Revenus bruts de prêts de titres	3 827	4 577
Charges de prêts de titres	(1 531)	(1 831)
Revenus nets de prêts de titres	2 296	2 746
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

10. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts de la série O et I.

Le Gérant facture au Fonds des honoraires de gestion équivalant à 0,35 % par année de la valeur liquidative de la série Q, F et A payables trimestriellement à terme échu.

Les frais de commission de suivi sont imputés aux parts de série A à raison de 1,00 % par année de la valeur liquidative, et sont payables trimestriellement à terme échu.

11. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujetti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus de dividendes, d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

Au 31 décembre 2025, le Fonds bénéficiait de pertes reportables pour un montant approximatif de 581 000 $ (31 décembre 2024 : 582 000 $), lesquelles peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des distributions de gains en capital nets futurs aux porteurs de parts. Aucun actif au titre de ces pertes reportables n'a été constaté dans les états financiers.

12. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Le Fonds a pour objectif de générer un revenu par la création d'un portefeuille bien diversifié en obligations. Le Fonds se compose principalement d'obligations d'État et de sociétés canadiennes réparties entre divers émetteurs, régions économiques, secteurs et dates d'échéance. Le Gérant surveille la pondération relative des différents titres à revenu fixe, des secteurs et des pays, et tient également compte de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière. La juste valeur de ces instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente donc le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit :

Cote de crédit	30 juin 2026 % de l'actif net	31 décembre 2025 % de l'actif net
AAA	31,64	29,27
AA	27,46	12,17
A	29,94	29,99
BBB	7,85	6,70

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire ne sont pas présentées ci-dessus, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque d'inexécution est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le risque de crédit afférent aux autres actifs financiers est considéré négligeable.

12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Tous les autres passifs financiers ont une échéance inférieure à douze mois. Le Fonds maintient un niveau de trésorerie que le Gérant du Fonds trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les normes IFRS de comptabilité requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent approximativement comme suit :

Indices de référence	Variation en %	30 juin 2026 Impact $	31 décembre 2025 Impact $
Indice de rendement total des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,25	1 900	15 000
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	287 000	222 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé au risque de change étant donné qu'il ne détient aucun placement dans des titres libellés en devises.

12. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes :

Date d'échéance des obligations	30 juin 2026 $	31 décembre 2025 $
Moins de 1 an	1 761 240	2 873 177
1 à 5 ans	11 519 032	10 183 085
5 à 10 ans	14 891 559	8 668 639
Plus que 10 ans	536 017	512 948
Total	28 707 848	22 237 849

Au 30 juin 2026, une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la baisse ou à la hausse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant approximatif de 1 349 000 $ (31 décembre 2025 : 844 000 $). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire étant donné leur échéance à court terme.

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses titres de participation puisque leur valeur est tributaire des taux utilisés dans l'actualisation des dividendes futurs ainsi que par l'effet général qu'ont les taux d'intérêt sur l'économie, la disponibilité du crédit et la profitabilité des sociétés. Le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes.

13. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

13. Informations sur la juste valeur des instruments financiers (suite)

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

30 juin 2026	Niveau 1 $	Niveau 2 $	Niveau 3 $	Total $
Obligations	21 568 094	7 139 754	-	28 707 848
Titres de marché monétaire	-	730 444	-	730 444
	21 568 094	7 870 198	-	29 438 292

31 décembre 2025	Niveau 1 $	Niveau 2 $	Niveau 3 $	Total $
Obligations	15 178 487	7 059 362	-	22 237 849
Titres de marché monétaire	-	6 042 271	-	6 042 271
	15 178 487	13 101 633	-	28 280 120

La classification des titres de marché monétaire a été ajustée afin de classer ces instruments financiers au niveau 2 plutôt qu'au niveau 1. Les chiffres comparatifs ont été ajustés en conséquence.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025, aucun autre transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

14. Reclassement

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés au tableau des flux de trésorerie afin de refléter la présentation adoptée au cours de la période actuelle. Les sommes à recevoir et à payer au 30 juin 2025 pour les activités de placements et les activités liées aux parts rachetables ont été reclassées à l'encontre des postes reflétant les mouvements de trésorerie. L'effet net sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et aux activités de financement est non significatif.